

# Conseil d'établissement

19 mai 2026

## Procès-verbal



Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys, tenue le 19 mai 2026, au salon du personnel, de 18 h 30 à 21 h.

### Présences

Mme Marie-Claude Francoeur, parent

Mme Cynthia Paquet, parent

Mme Stéphanie Savard, parent

M. Azaria Chavannes, parent

Mme Karine Dessureault, représentante du personnel enseignant

Mme Marie-Claude Gagnon-Hamel, représentante du personnel enseignant

Mme Catherine Émond, responsable du service de garde

M. David Lajoie, représentant du personnel de soutien

M. Boris Perron, membre de la communauté

M. Sylvain Paquet, membre de la communauté

Mme Mylène Desbiens, directrice

### Absences

Mme Arianne Gemme, parent

Mme Hélène Dupré, représentante du personnel professionnel

Mme Danièle Turgeon, directrice adjointe

## **1. Mot de bienvenue**

Mme Cynthia Paquet souhaite la bienvenue aux membres.

## **2. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La présidente, Mme Cynthia Paquet constate le quorum. La séance peut se poursuivre.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Émond, secondé par Mme Stéphanie Savard, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 19 mai 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-26/043**

## **4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 plus de six heures avant la tenue de la présente réunion, la directrice peut être dispensée d'en faire la lecture avant son adoption;

Corrections : Mme Danièle Turgeon et Mme Catherine Émond étaient présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Stéphanie Savard, appuyée par M. Boris Perron :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-26/044**

## **5. Suivi au procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026**

Au point 15, M. Boris Perron demande combien de tables ont été vendues, jusqu'à maintenant, pour le Marché aux puces. En date du 19 mai, 12 tables ont été vendues. On convient qu'il faudrait davantage de visibilité sur les réseaux sociaux pour encourager la location de tables.

## **6. Période de questions réservées au public**

Il n'y a pas de public.

# **Points de décision**

## **7. Calendrier pour la rentrée progressive du préscolaire – 2026-2027**

Pour le préscolaire 4 ans et 5 ans, l'entrée progressive sera identique à celle expérimentée l'année dernière. Seul l'horaire du 28 août sera modifié, avec l'accueil de l'enfant et de son parent. Il n'y aura pas de service de garde disponible pour le 28 août. L'éducateur associé au groupe sera présent. Pour les deux journées suivantes, les élèves auront des journées réduites. Afin de permettre une transition positive, les éducateurs associés aux classes et les enseignants feront l'horaire ensemble, en classe et au service de garde. Mme Mylène Desbiens présente une proposition de calendrier avec ces modalités.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Émond, secondé par M. David Lajoie, il est résolu;

**D'APPROUVER** l'horaire de la rentrée progressive 2026-2027 pour le préscolaire.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/045**

## **8. Calendrier pour la rentrée progressive de l'adaptation scolaire – 2026-2027**

Au secteur de l'Île-aux-Trésors et des Petits Princes, des rencontres d'accueil avec les parents sont prévues les 27 et 31 août ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour permettre à l'équipe de bien connaître les besoins des élèves et de bien les accueillir.

Lors de ces journées, les élèves concernés n'ont pas d'école et le service de garde n'est pas disponible afin de permettre aux éducateurs de participer aux rencontres. Une entrée progressive est prévue les 2 et 3 septembre (AM) pour permettre aux élèves de s'intégrer plus facilement, dans leur nouveau groupe. L'horaire régulier débute le 4 septembre. Mme Mylène Desbiens présente une proposition de calendrier avec des modalités semblables à l'année précédente.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par Mme Marie-Claude Francoeur, il est résolu;

**D'APPROUVER** l'horaire de la rentrée progressive 2026-2027 pour les deux secteurs de l'adaptation scolaire.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/046**

## **9. Modification de l'horaire et du calendrier scolaire 2026-2027 – mercredi PM en adaptation scolaire**

Madame Mylène Desbiens présente la consultation auprès des enseignants pour l'organisation du calendrier scolaire 2026-2027 pour les mercredis PM en adaptation scolaire.

Les PM pédagogiques pour l'adaptation scolaire sont maintenus, toutes les semaines, pour les élèves de l'adaptation scolaire afin de répondre aux besoins du secteur, ce qui implique un ajout de 33 minutes par jour. Il y a un total de 39 PM pédagogiques.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du personnel de l'école ainsi que les commentaires reçus,

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par M. David Lajoie, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** le calendrier scolaire des PM pédagogiques 2026-2027, selon la recommandation du personnel de l'école.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/047**

## **10. Factures scolaires 2026-2027**

Mme Mylène Desbiens présente les factures scolaires de chacun des niveaux scolaires pour l'année scolaire 2026-2027. La facturation respecte la Politique des frais chargés aux parents du Centre de services scolaires de la Capitale.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Cynthia Paquet, secondé par Mme Catherine Émond, il est résolu;

**D'APPROUVER** les listes de fournitures scolaires présentées.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/048**

## **11. Listes de fournitures scolaires 2026-2027**

Mme Mylène Desbiens présente les listes de fournitures scolaires demandées aux parents pour la rentrée scolaire 2026-2027. Les listes respectent la Politique des frais chargés aux parents du centre de services scolaires de la Capitale.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Savard, secondé par M. Boris Perron, il est résolu;

**D'APPROUVER** les listes de fournitures scolaires présentées en y apportant quelques corrections.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/049**

## **12. Journées pédagogiques au service de garde 2026-2027**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

Il est discuté que, s'il y a un besoin, le Patro Laval pourrait offrir une programmation complémentaire pour la clientèle qui n'est pas des bénéficiaires du service de garde (Patro Pédago).

**CONSIDÉRANT** les explications données par Mme Catherine Émond;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. David Lajoie, secondé par Sylvain Paquet, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** l'approbation des sorties éducatives 2026-2027 au service de garde qui ont été présentées.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/050**

## **13. Règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire**

Mme Catherine Émond présente le Guide de fonctionnement et guide de tarification au service de garde 2026-2027 avec des modifications.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Catherine Émond;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par M. David Lajoie, il est résolu;

**D'APPROUVER** la proposition des Règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire, avec quelques modifications.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE 25-26/051**

#### **14. Programme d'activités SDG**

Mme Catherine Émond présente le Programme d'activités avec des modifications.

**CONSIDÉRANT** les informations de Mme Catherine Émond;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. David Lajoie, secondé par Mme Karine Dessureault, il est résolu;

**D'APPROUVER** la proposition de certaines modifications dans le document du Programme d'activités.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/052**

#### **14. Approbation de sorties éducatives et récréatives**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

Mme Mylène Desbiens présente 4 sorties qui auront lieu d'ici la fin de l'année scolaire.

- Base de Plein-Air Sainte-Foy (préscolaire);
- Camp Cité-Joie (adaptation scolaire);
- Camps les élèves finissants (Villa des Jeunes);
- Canyons Sainte-Anne (3<sup>e</sup> cycle).

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par M. David Lajoie, est résolu.

**D'APPROUVER** la proposition de Mme Mylène Desbiens

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/053**

### 15. Demande du CVE

Mme Mylène Desbiens présente une demande du CVE qui souhaite avoir des tables pour une vente Friperie, lors du marché aux puces. Les membres du conseil d'établissement proposent de défrayer les coûts de 2 à 4 tables, selon les besoins des élèves du CVE.

**CONSIDÉRANT** la présentation de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par Mme Catherine Émond, il est résolu;

**D'APPROUVER** la proposition.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/054**

## Points d'information

### 16. Organisation scolaire 2026-2027

Degré	Prévision scolaire
4 ans	1 groupe
5 ans	2 groupes
1 <sup>re</sup> année	1 groupe
1 <sup>re</sup> / 2 <sup>e</sup> année	1 groupe
2 <sup>e</sup> année	2 groupes
3 <sup>e</sup> année	2 groupes
4 <sup>e</sup> année	2 groupes
4 <sup>e</sup> / 5 <sup>e</sup> année	1 groupe
5 <sup>e</sup> année	1 groupe

6 <sup>e</sup> année	2 groupes
Adaptation scolaire	4 groupes
Total des groupes	19 groupes

## 17. Service de garde

Mme Catherine Émond rapporte que la semaine des services de garde a été très appréciée par les élèves. Elle était constituée de 4 journées thématiques, dont une qui a été très populaire et appréciée : l'enlèvement du brigadier. Les élèves ont adoré!

En date du mois de mai, les mauvaises créances au service de garde sont à 5000\$, contrairement à l'année dernière qui étaient à 21 000\$. Mme Mylène Desbiens remercie Mme Catherine Émond pour le suivi rigoureux, qu'elle nomme être vraiment très exigeant et demandant beaucoup de temps. Quelques parents n'apprécient pas les rappels.

La Banque des élèves de Mme Stéphanie débutée aujourd'hui. Pour le jour 1, les élèves ont amassé 750\$.

## 18. Correspondance et informations

**18.1 de la direction** : Mme Mylène Desbiens mentionne que les évaluations ministérielles débutent bientôt. La fin de l'année approche et ça paraît.

**18.2 des membres du conseil d'établissement** : rien à signaler.

**18.3 du comité de parents** : rien à signaler

## 19. Autres points

**19.1 Loi 94 : Parents bénévoles**

Un parent se questionne sur la manière que sera gérés les dispositifs de la loi 94 concernant l'interdiction de port de signes religieux par des parents bénévoles. Selon la loi, on devra refuser les parents qui ne se conforment pas.

En effet, bien qu'aucun membre n'adhère à ce dispositif de la loi, on devra l'appliquer et ce sera à la direction de s'en charger. Toutefois, cette année, le CSS s'est concentré davantage à l'application de la loi pour les employés.

### **19.2 Résolution Reliquat**

Mme Mylène Desbiens rappelle ce qu'est le Reliquat et ce qui avait été convenu le 27 janvier dernier, soit que chaque groupe puisse vivre une activité qui sera défrayé par ledit reliquat, pour un montant maximal de 55\$ par élève. Avec les sommes restantes, il a été convenu d'assumer les factures scolaires impayées de familles en besoin.

**CONSIDÉRANT** la présentation de Mme Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Stéphanie Savard, secondé par Mme Catherine Émond, il est résolu;

**D'APPROUVER** la proposition.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/055**

### **20. Levée de la séance**

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est PROPOSÉ par Mme Stéphanie Savard et Mme Catherine Émond QUE la séance ordinaire soit levée à 20h31.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-26/056**

---

Mylène Desbiens, Directrice

---

Cynthia Paquet, présidente

---

Date

---

Date